

# Panorama du Daf Yomi



Traité de Méguilah. Daf 10/32

[dafyomifr@gmail.com](mailto:dafyomifr@gmail.com)

*Ce feuillet peut être également reçu sur simple inscription*

## Contexte

*Suite à la Mishna traitant des concepts de sacralité de Shiloh vs Jerusalem, le Talmud discute de la pérennité de la sainteté de cette dernière. Ensuite le Talmud commence l'analyse de la Méguilah en commençant par le premier mot et en nous citant les introductions des différents Sages à l'étude de la Méguilah lors de leurs cours.*

## Résumé

### RÉSUMÉ

1. Il y a un différend quant à savoir si la sainteté de Jérusalem a continué même après la destruction du Beth ha'Mikdash.
2. La Guemara discute sur le fait que le mot "va'Yehi," dans la Bible se réfère à un moment de détresse.
3. La Guemara conclut que, bien que "va'Yehi" seul n'implique pas la détresse, "va'Yehi bi'Mei" implique la détresse.
4. Amotz et Amatzyah étaient frères.
5. Hachem ne s'est pas réjoui quand il a dû tuer les Egyptiens pendant la traversée du Yam Souf.

### UN PEU PLUS

1. *La sainteté en question est de savoir si un Korban peut être offert après le Churban sur un autel (bamah) privé (selon Rashi) ou à l'endroit où le Mizbe'ach (l'autel principal) était à l'époque du Temple (Tossefot).*
2. *La Guemara a d'abord pensé que c'est le cas, et elle cite des versets tels que, "va'Yehi bi'Yemei Achashverosh" (Haman a accédé au pouvoir), et "va'Yehi Ki Hechel ha'adam" (lorsque Hachem a regretté d'avoir fait l'homme) comme exemples.*
3. *La Guemara dit qu'il y a cinq de ces versets dans la Bible et elle procède à leur citation.*
4. *Alors qu'Amatzyah était Roi de Yéhouda, Amotz était le père d'Isaïe ( Yeshayah) le prophète. Ils étaient tous deux descendants de Yéhouda et de Tamar.*
5. *La Guemara explique que les Mal'achim voulaient chanter les louanges d'Hashem pendant la traversée. Hashem leur a dit de ne pas le faire: "Mes créations se noient dans la mer, et que vous voulez chanter la Shirah?!" (Révach L'Daf)*

## Réflexions (Iyounim) : Halakha: La sainteté d' Eretz Yisrael et de Yeroushalayim aujourd'hui

Dans sa déclaration initiale, Rabbi Its'hak dit qu'il est permis d'offrir un Korban sur un Bamah aujourd'hui (après le Churban du Beth ha'Mikdash). La Guemara affirme qu'il soutient que la «Kedousah Rishonah» (la Kedousah originelle avec laquelle Josué a sanctifié la terre) n'était pas permanente ("Lo Kidshah l'Atid la'Vo"). Cependant, Rabbi Its'hak a annulé son avis lorsque l'on a cité contre notre Mishna, qui dit que les Bamot (autels) sont devenus interdits après la chute de Jérusalem, et la Michna dans Zevachim qui dit que les Bamot sont devenus interdits à partir du moment où les Juifs ont sanctifié Jérusalem.

Selon certains Rishonim (voir RITVA), la Guemara nous dit que l'interdiction des Bamot dépend de savoir si la Kedousah Rishonah était temporaire ou permanente. Rabbi Its'hak à l'origine a soutenu que la

Kedousah Rishonah était temporaire (et donc les Bamot sont autorisés). Il s'est ensuite rétracté et a soutenu que la Kedousah Rishonah était permanente (et donc les Bamot sont interdits).

Selon d'autres (voir TOSSEFOT), Rabbi Its'hak ne s'est jamais rétracté de son opinion que la Kedousah Rishonah était temporaire. Au contraire, à l'origine, il a soutenu que l'interdiction des Bamot dépend de la présence de la Kedousah Rishonah (et donc les Bamot sont autorisés, car la Kedousah Rishonah est partie au moment du Churban). Il a ensuite changé d'avis et a soutenu que l'interdiction des Bamot ne dépend pas de la Kedousah Rishonah (et donc les Bamot sont interdites même si la Kedousah Rishonah n'est plus présente).

Les Rishonim discutent des implications du fait de savoir si la Kedousah Rishonah était temporaire ou permanente, et ils distinguent différents types de Kedousah.

(a) TOSSEFOT (DH « Maï Ta'ama ») demande pourquoi Rabbi Its'hak s'est rétracté après qu'il ait été contesté à partir des Mishnayot qui le contredisait. Il connaissait de toute évidence ces Mishnayot, et il savait aussi que la question de savoir si la Kedousah Rishonah était temporaire ou permanente est l'objet d'une discussion entre les Tana'im, comme la Guemara va en discuter. Pourquoi, alors, se rétracte-t-il ? Il aurait simplement répondu qu'il suit les Tana'im qui soutiennent que la Kedousah Rishonah était temporaire !

Tossefot et d'autres répondent qu'il existe une différence entre la Kedousah de Jérusa-

lem en ce qui concerne le fait d'offrir un Korban sur une Bamah à l'extérieur du Beth ha'Mikdash, et la Kedushah en ce qui concerne les autres Halachot qui dépendent de la Kedushah de Jérusalem, tels qu'offrir un Korban à Jérusalem sur le lieu du Mizbe'ach, manger les Kadashim Kalim et le Ma'asser Shéni à Jérusalem, et si les achats de maisons sont assujettis aux Halachot des maisons des villes fortifiées.

Tossefot affirme que le différend quant à savoir si la Kedushah Rishonah est permanente ou non ne s'applique qu'aux derniers Halachot. En ce qui concerne l'interdiction des Bamot, tout le monde est d'accord que les Bamot restent interdit même après que Jerusalem ait perdu sa Kedushah. La Torah ne donne aucune permission aux Bamot après que les Korbanot aient été offerts sur le Mizbe'ach à Jérusalem, indépendamment de si oui ou non la ville a encore sa Kedushah.

(b) Les Rishonim distinguent davantage entre les Halachot qui dépendent de la Kedushah du Beth ha'Mikdash et des murs de la ville, et ceux qui dépendent de la Kedushah d'Eretz Israël. Toutes les Mitsvot agraires (ha'Teluyot ba'Aretz) comme les Teroumot, Ma'asserot, Chalah, Orlah, Leket, Shemitah, Yovel, et Bikourim dépendent de la Kedushah d'Eretz Israël.

Le RAMBAM (Hilchot Beth ha'Bechirah 6:16) statue que la Kedushah Rishonah demeure en vigueur à l'égard de toutes les Halachot associées à Jérusalem et au Beth ha'Mikdash. En revanche, toutes les questions qui ne sont pas associées à la Kedushat de Jérusalem et à la Kedushat ha'Bayit mais avec la Kedushat Ha'aretz ne sont plus pratiquées parce que la Kedushah d'Eretz Israël n'est plus en vigueur. C'est aussi la décision de TOSSEFOT dans Yevamot (82b).

Le Rambam explique que la raison de cette distinction est que la Kedushah de Jérusalem dépend de la Shechina. Même si Jérusalem est en ruines, la Shechina n'a pas décollée de là. La Kedushah d'Eretz Israël, cependant, dépend d'Eretz Yisrael relevant de la compétence du peuple juif. Une fois qu'Eretz Yisrael n'est plus aux mains des juifs, elle perd sa Kedushah. Tossefot cite des versets à l'appui de cette distinction et prouve que la Kedushat Yerushalayim est permanente.

D'autres Rishonim, cependant, font la distinction contraire. Tossefot dans Makot (19a) écrit que la Kedushat Ha'aretz, sur laquelle les lois de Teroumot et Ma'asserot dépendent, est restée en vigueur même après qu'Eretz Yisrael soit tombée dans des mains étrangères au moment de la Galout Bavel, tandis que la Kedushah du Beth ha'Mikdash est temporaire et n'est plus en vigueur. Apparemment, ce point de vue

soutient que la Kedushah du Beth ha'Mikdash ne dépend pas de la présence de la Shechina mais de la dignité du peuple juif. Lorsque le peuple juif pèche, la place de la Shechina perd sa Kedushah.

(c) Ces opinions discutent de la Kedushah Rishonah, la sanctification d'Eretz Yisrael qui a été réalisée quand Yehoshua est entré dans la terre. Cependant, le pays a été sanctifié à nouveau à une date ultérieure avec une autre Kedushah. Quand le peuple est revenu de la Galout de Bavel, Ezra a de nouveau sanctifié la terre. Même si la halakha suit l'opinion que la Kedushah Rishonah est temporaire, la Guemara dans Yebamot (82b) considère la possibilité que le deuxième Kedushah (Kedushah Shenyah), qu'Ezra a sanctifié est permanente et reste valide jusqu'à aujourd'hui.

Le RAMBAM (Hilchot Beth ha'Bechirah 6:16 et Hilchot Teroumot 1:5) explique la logique derrière le point de vue selon lequel la Kedushah Shenyah est permanente tandis que la Kedushah Rishonah était temporaire. La Kedushah dont Yehoshua a sanctifié la terre était un résultat de la conquête du pays. Par conséquent, lorsque la terre a été conquise par les nations étrangères et enlevé au peuple juif, sa Kedushah est partie. La Kedushah d'Ezra, cependant, est venu à la suite d'une acquisition formelle de la terre où les nations ont rendu la terre au peuple juif (et juridiquement une "Chazakah" a été faite sur la terre, comme le dit le Rambam). Par conséquent, même si la terre est ensuite enlevée au peuple juif par la force, elle conserve sa Kedushah parce que le transfert juridique de la propriété grâce à l'acquisition reste contraignant.

Lorsque la Guemara ici traite de l'interdiction d'offrir un Korban sur une Bamah, il suppose que si la Kedushah Rishonah n'était pas permanente, alors la Kedushat ha'Bayit est également annulée. Pourquoi la Guemara pas n'envisage pas la possibilité que la Kedushah d'Ezra soit permanente ? TOSSEFOT (DH Lamah) et d'autres expliquent que même si la Kedushah Shenyah est plus durable, elle n'est plus durable que dans la mesure où elle concerne la Kedushat Ha'aretz; il n'en est pas de même quand il s'agit de la kedushat ha'Bayit. (Ceci peut être compris sur la base du Rambam : Puisque les nations ont rendu volontairement la terre au peuple juif, elle conserve la Kedushat Ha'aretz même après avoir été repris de force. Toutefois, la Kedushah de la ville fortifiée de Jérusalem n'est pas plus forte simplement parce que la terre a été rendue aux Juifs de plein gré.)

Le RA'AVAD (Hilchot Beth ha'Bechirah, ibid.) donne la raison pour laquelle la Kedushat ha'Bayit d'Ezra n'est pas permanente (alors que la Kedushat Ha'aretz l'est). Il explique qu'Ezra lui-même ne donne pas une Kedushah permanente au Temple

quand il revint de Babylone. Ezra a sanctifié seulement la terre avec une Kedushah permanente, à l'égard de Teroumot et Ma'asserot, mais il n'a pas donné à la ville une Kedushah permanente parce qu'il savait que Jérusalem et le Beth ha'Mikdash seraient détruits à nouveau et qu'il y aurait une beaucoup plus grande (et permanente) Kedushah lorsque le troisième Beth ha'Mikdash serait construit. (Le Ra'avad écrit que cette explication a été "révélé à moi au travers des secrets révélés à ceux qui craignent Hashem.")

(d) Le RAMBAM (Hilchot Teroumot 1:26) fait une distinction entre la Kedushah de la terre à l'égard de la Terumah et la Kedushah à l'égard de toutes les autres Mitsvot ha'Teluyot ba'Aretz. Le Rambam écrit qu'en ce qui concerne la Terumah le verset dit: «Quand vous viendrez dans le pays...» (les A'haronim écrivent que la référence du Rambam est le verset: «Lors de votre entrée (b'Vo'achem) sur la terre "dans Bamidbar 15:18, au sujet de la Chalah), ce qui implique que tous les juifs doivent vivre dans le pays pour que l'obligation de la Terumah soit en vigueur. Au temps d'Ezra, une partie du peuple juif vivait en Eretz Yisrael. En conséquence, aujourd'hui l'obligation de séparer Terumah n'est que mid'Rabanan même selon l'opinion selon laquelle la Kedushah Shenyah est permanente par rapport aux autres Mitsvot ha'Teluyot ba'Aretz. Le Rambam ajoute qu'«il me semble que la même décision devrait s'appliquer aux Ma'asserot» (cependant, le Rambam ailleurs (Hilchot Beth ha'Bechirah 6:16) implique que l'obligation de Ma'asserot est mid'Oraita aujourd'hui ; Voir RADVAZ, Hilchot Teroumot 1:5, et Acharonim)

Halacha: La décision du RAMBAM est citée comme la Halakha dans les deux cas - la différence entre la Kedushah Rishonah à l'égard de questions qui dépendent de la ville de Jérusalem et des questions qui dépendent de la terre, et la différence entre la Terumah et toutes les autres Mitsvot ha'Teluyot ba'Aretz.

Par conséquent, dans la pratique, la Kedushah Rishonah est permanente quand il est question du Beth ha'Mikdash et de Yerushalayim (Choul'han Aroukh YD 331:135, Maguen Avraham, Michna Berurah OC 561:1), mais pas pour des questions qui dépendent de la terre. En conséquence, aujourd'hui il est interdit (avec un Chiyouv Karet) d'entrer dans la zone du Beth ha'Mikdash quand on est tamei. En ce qui concerne les Teroumot et Ma'asserot, le Choul'han Aroukh (YD 331:2) décide que la Kedushah de la terre n'est pas en vigueur et donc l'obligation de séparer Teroumot et Ma'asserot est seulement mid'Rabanan, comme le Rambam. Le RAMA écrit que c'est la pratique aujourd'hui. (*Insights the Daf*).